

Affaire suivie par :
Marie-Brigitte HOCHET
Chargée de mission Chasse et Faune Sauvage
Tél : 05 55 61 20 29
Courriel : mariebrigitte.hochet@creuse.gouv.fr

Guéret, le 25 mai 2023

Rapport de synthèse des observations recueillies lors de la consultation publique relative au projet d'arrêté fixant le nombre minimum et maximum d'animaux soumis à plan de chasse à prélever pour la campagne cynégétique 2023-2024

L'article 7 de la Charte de l'environnement consacre, en tant que principe à valeur constitutionnelle, le droit pour toute personne de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. L'arrêté fixant le nombre minimum et maximum d'animaux soumis à plan de chasse à prélever pour la campagne cynégétique 2023-2024 a donc été soumis à la participation du public, conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement.

Ainsi, le projet d'arrêté a fait l'objet d'une consultation publique de 21 jours du 26 avril 2023 au 16 mai 2023.

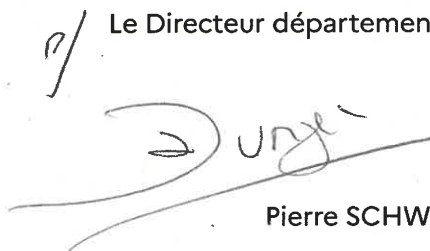
Synthèse des commentaires reçus :

32 avis ont été formulés sur ce projet d'arrêté durant cette période de consultation du public dont 1 avis défavorable sans justification.

Proposition de décision : maintien de l'arrêté tel qu'il a été soumis à la consultation du public.

L'arrêté est consultable sur le site Internet des services de l'État sous la rubrique : Accueil > Actions de l'État > Environnement > Chasse > Campagne de chasse 2023-2024.

9/ Le Directeur départemental des territoires,



Pierre SCHWARTZ